

Divorce linguistique franco-allemand

par Jacques Legendre, sénateur du Nord (*)

La Tribune 29.12.2003

Qu'avons nous fait de l'héritage des pères de la réconciliation franco-allemande, quarante ans après la signature du traité de l'Élysée par lequel de Gaulle et Adenauer appelaient aussi à « promouvoir l'apprentissage de la langue du partenaire » ? Entré la France et l'Allemagne, nous écrivons maintenant la chronique d'un divorce linguistique annoncé. Le constat est clair. En France, 8 % des élèves choisissent l'allemand en première langue (14 % dans les années 70) ; 13,5 % le choisissent en seconde langue (36 % dans les années 70). En Allemagne, le nombre des élèves apprenant le français a diminué de 12 % au cours de la dernière décennie.

Le déclin de l'enseignement de l'allemand en France, et du français en Allemagne, est une tendance lourde. Nous la dénonçons déjà en 1995 dans un rapport d'une mission d'information du Sénat sur l'enseignement des langues vivantes. Ce premier avertissement n'a pas trouvé, chez les ministres de l'Éducation successifs, un écho à la hauteur de l'enjeu économique, politique et culturel.

Il est nécessaire maintenant d'exprimer notre colère devant tant d'incompréhensible légèreté.

**LE DÉCLIN DE
L'ENSEIGNEMENT
DE L'ALLEMAND
EN FRANCE ET
DU FRANÇAIS EN
ALLEMAGNE EST
UNE TENDANCE
LOURDE.**

L'Allemagne est notre premier partenaire économique. Est-il raisonnable de regarder passivement se vider les classes d'allemand ? A-t-on dit aux parents d'élèves qu'une bonne connaissance de l'allemand sur un curriculum vitae est un atout dans la recherche d'un emploi ? Il est de la responsabilité du politique d'agir afin d'assurer aux jeunes les meilleures perspectives d'insertion professionnelle.

Un véritable gâchis. L'effritement de la connaissance réciproque de la langue de l'autre hypothèque à brève échéance l'avenir du couple franco-allemand au sein de l'Europe élargie. Il est temps de prendre conscience de la fragilité d'un discours plaidant pour une coopération plus étroite et une relance du dialogue franco-allemand, tout en laissant servilement se substituer, à la compréhension mutuelle des langues respectives, le recours à une langue tierce, l'anglo-saxon. C'est oublier qu'une langue est, plus qu'un outil de communication, le vecteur d'une culture, une passerelle vers la connaissance plus intime de l'autre, garante de la qualité de l'échange. Les deux pays moteurs

de l'Europe ne doivent pas adresser un signal de subordination à l'anglophonie ambiante. La diversité culturelle et linguistique n'est-elle pas le fondement substantiel de l'identité de l'Union ?

« *L'usage d'une langue signe un rapport de force.* » Gardons à l'esprit cette formule de Boutros-Ghali. Si la France entend faire entendre sa voix sur la scène européenne et mondiale, elle doit être capable de dialoguer avec ses partenaires dans leur langue. C'est un véritable gâchis de laisser disparaître de notre patrimoine des gisements linguistiques issus de l'immigration, par exemple en arabe, en polonais, en italien, en portugais. Et nous préparons-nous à entrer pleinement dans le XXI^e siècle quand nous négligeons de faire apprendre la langue du géant chinois ? Il est grand temps de placer l'apprentissage des langues étrangères au cœur des défis de notre système éducatif et de l'inscrire dans un projet politique global.

* Auteur d'un rapport « Pour que vivent les langues... : l'enseignement des langues étrangères face au défi de la diversification ».

PHOTO : HANNA/REA